



SÀRL

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

FAIT LE : 28/08/2024
IMMEUBLE : 0005 - VIADUC
8, RUE DU FORT NEIPPERG
L-2230 LUXEMBOURG

8, rue du Fort Neipperg
L-2230 Luxembourg

Veillez trouver ci-joint le procès verbal de la dernière assemblée générale. N'hésitez pas à nous contacter pour tous renseignements complémentaires.

Nous vous prions d'accepter, , l'expression de nos sentiments distingués.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 26/06/2024 À 18:00

0005 - VIADUC
8, RUE DU FORT NEIPPERG
L-2230 LUXEMBOURGLieu de l'assemblée : City Hotel Luxembourg
1, Rue de Strasbourg
L-1021 Luxembourg

Procès verbal

Sur convocation du syndic, Sàrl , les copropriétaires de l'immeuble sus-énoncé se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire.

9 copropriétaires sur 13 totalisant 801,7960 / 1 000,0000 millièmes sont présents ou valablement représentés ainsi qu'en fait foi la feuille de présence.

La séance est déclarée ouverte à 18:00 après signature de la feuille de présence.

Sont présents ou représentés :

- C0159 - ,7380 / 1 000,0000 millièmes
- C0163 - ntant 106,0040 / 1 000,0000 millièmes
- C0164 - t 52,2600 / 1 000,0000 millièmes
- C0165 - éstantant 298,0500 / 1 000,0000 millièmes
- C0174 - représentant 88,9220 / 1 000,0000 millièmes
- C0206 - tant 52,3680 / 1 000,0000 millièmes
- C0208 - eprésentant 45,2900 / 1 000,0000 millièmes
- C0209 - eprésentant 51,7700 / 1 000,0000 millièmes
- C0210 - représentant 56,3940 / 1 000,0000 millièmes

Ne sont ni présents ou représentés :

- C0169 - représentant 78,1950 / 1 000,0000 millièmes
- C0172 - représentant 10,5820 / 1 000,0000 millièmes
- C0175 - représentant 52,3680 / 1 000,0000 millièmes
- C0205 - représentant 57,0590 / 1 000,0000 millièmes

LISTE DES RÉOLUTIONS

1. CONSTITUTION DU BUREAU DE L'ASSEMBLÉE

Président de séance:

Sécrétaire:

Majorité simple	Oui	695,7920	100,00 %
	Non	0,0000	0,00 %
	Voix exprimées	695,7920	-
	Abstentions	0,0000	-
Oui			
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

2. APPROBATION DES COMPTES

Majorité simple	Oui	695,7920	100,00 %
	Non	0,0000	0,00 %
	Voix exprimées	695,7920	-
	Abstentions	0,0000	-
Oui			
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

3. DÉCHARGE DU CONSEIL SYNDICAL

Décharge donner au conseil syndical pour l'exercice 2023 qui se compose de

Majorité simple	Oui	695,7920	100,00 %
	Non	0,0000	0,00 %
	Voix exprimées	695,7920	-
	Abstentions	0,0000	-
Oui			
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

4. DÉCHARGE DE DONNER AU SYNDIC SÀRL

Majorité absolue	Oui	695,7920	69,58 %
	Non	0,0000	0,00 %
	Total copropriété	1 000,0000	-
	Abstentions	0,0000	-
Oui			
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

5. BUDGET PRÉVISIONNEL

Discussion et vote concernant le budget prévisionnel 2024-2025 de 50.120,00€

Majorité simple	Oui	695,7920	100,00 %
	Non	0,0000	0,00 %
	Voix exprimées	695,7920	-
	Abstentions	0,0000	-
Oui			
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

6. FONDS DE RÉSERVE / TRAVAUX OBLIGATOIRE

Discussion et vote concernant le fonds de réserve/travaux obligatoire de 4814,4€

Majorité simple	Oui	695,7920	100,00 %
	Non	0,0000	0,00 %
	Voix exprimées	695,7920	-
	Abstentions	0,0000	-
Oui			
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

7. APPEL DE FONDS EXTRAORDINAIRE POUR LE REMPLACEMENT DES CONDUITES D'EAU.

L'appel de fonds sera défini selon le devis voté concernant le renouvellement des conduites d'eau.

Majorité simple	Oui	695,7920	100,00 %
	Non	0,0000	0,00 %
	Voix exprimées	695,7920	-
	Abstentions	0,0000	-
Oui			
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

8. MISE EN CONFORMITÉ

Dans le dernier temps il y avait divers sinistres dus à des conduites d'eau pourries / rouillées .

Après avoir fait des réparations d'urgence l'entreprise Mimmo&Rocco a constaté que toutes les conduites d'eau sont dans un très mauvais état /rouillées / et doivent être remplacées. L'entreprise Mimmo&Rocco a été présente à l'assemblée pour nous donner une estimation du coût pour le remplacement des conduites.

L'assemblée générale demande au syndic deux devis supplémentaires.

Les trois devis seront envoyés aux propriétaires par lettre recommandée pour consultation écrite faisant automatiquement vote.

Majorité simple	Oui	695,7920	100,00 %
	Non	0,0000	0,00 %
	Voix exprimées	695,7920	-
	Abstentions	0,0000	-
Oui			
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

9. APPEL DE FONDS POUR LA MISE EN CONFORMITÉ

Majorité simple	Oui	0,0000	0,00 %
	Non	695,7920	100,00 %
	Voix exprimées	695,7920	-
	Abstentions	0,0000	-
Oui			
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est rejetée.

10. DIVERS / DISCUSSION LIBRE

L'assemblée générale décide d'adresser une mise en demeure à M. _____ l'invitant à faire respecter à ces occupants à respecter l'article 18 du règlement d'ordre interne tel qu'il résulte de l'acte de base reçu par le notaire _____ en date du 31.10.1963 stipule qu'il est interdit de stationner devant les garages. Aucune voiture de location (taxi, voiture de louage), aucune voiture de livraison, aucune voiture ou camion à usage commercial ne peut-être garée sur les parties communes.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20:00.

Le Président

Le Secrétaire